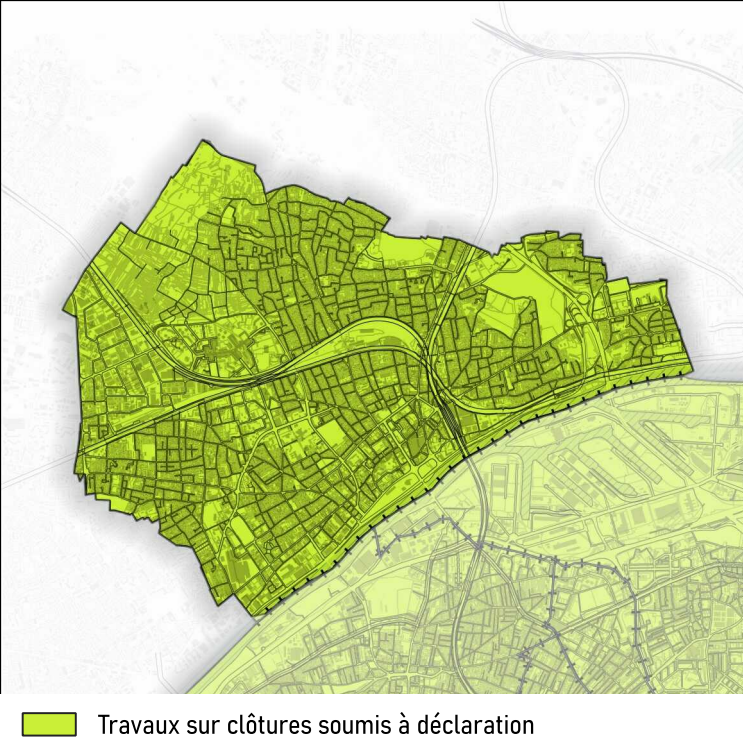
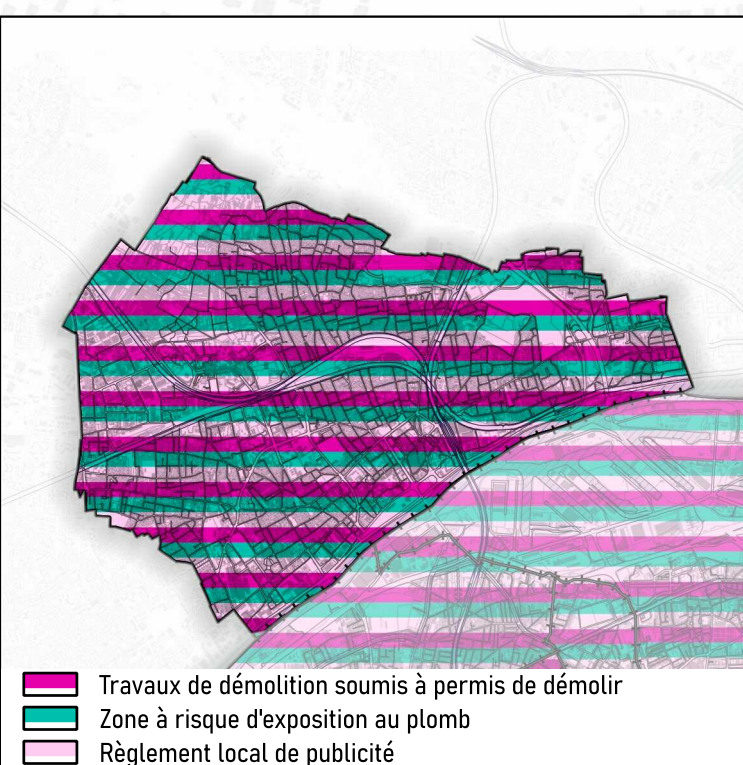




Travaux sur clôtures soumis à déclaration



Travaux de démolition soumis à permis de démolir
Zone à risque d'exposition au plomb
Règlement local de publicité

Annexes réglementaires au titre des articles R.153-52 et 53 du Code de l'Urbanisme

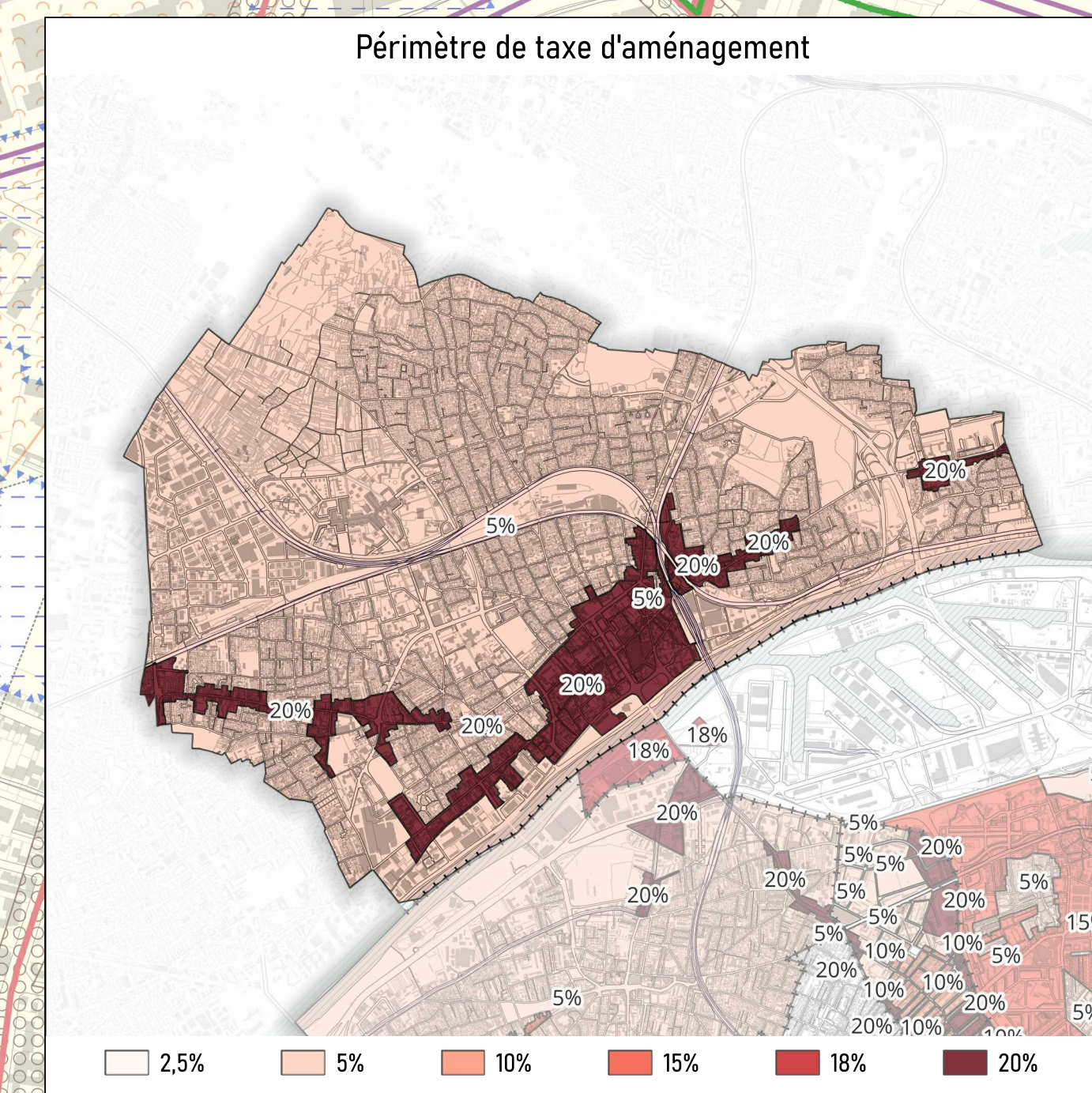
- Zone d'aménagement concerté
- Zone d'aménagement différé (ZAD)
- Périmètre projet urbain partenarial
- Périmètre régional d'intervention foncière
- Secteur d'information sur le sol
- Périmètre d'études
- Droit de préemption commercial
- Périmètre de suris à statuer (LNPN)
- Anciennes carrières
- Opération d'intérêt Métropolitain
- Retrait gonflement des argiles - Faible
- Retrait gonflement des argiles - Moyen
- Retrait gonflement des argiles - Fort
- Réseau de chaleur urbain

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres par arrêté préfectoral du 26 mai 2023

- Catégorie 1 - 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 2 - 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 3 - 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 4 - 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 5 - 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Secteur soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres

Sources : Cadastre 2024, IGN 2022

GODRA



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Plui Boucle
Nord de Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté
de mise à jour n°2 du PLUi

7. Informations obligatoires

7.1.1 Plan des informations - Argenteuil

ELABORATION

Mise à jour n°2



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

7. Informations obligatoires

7.1.2 Plan des informations - Asnières-sur-seine

ELABORATION

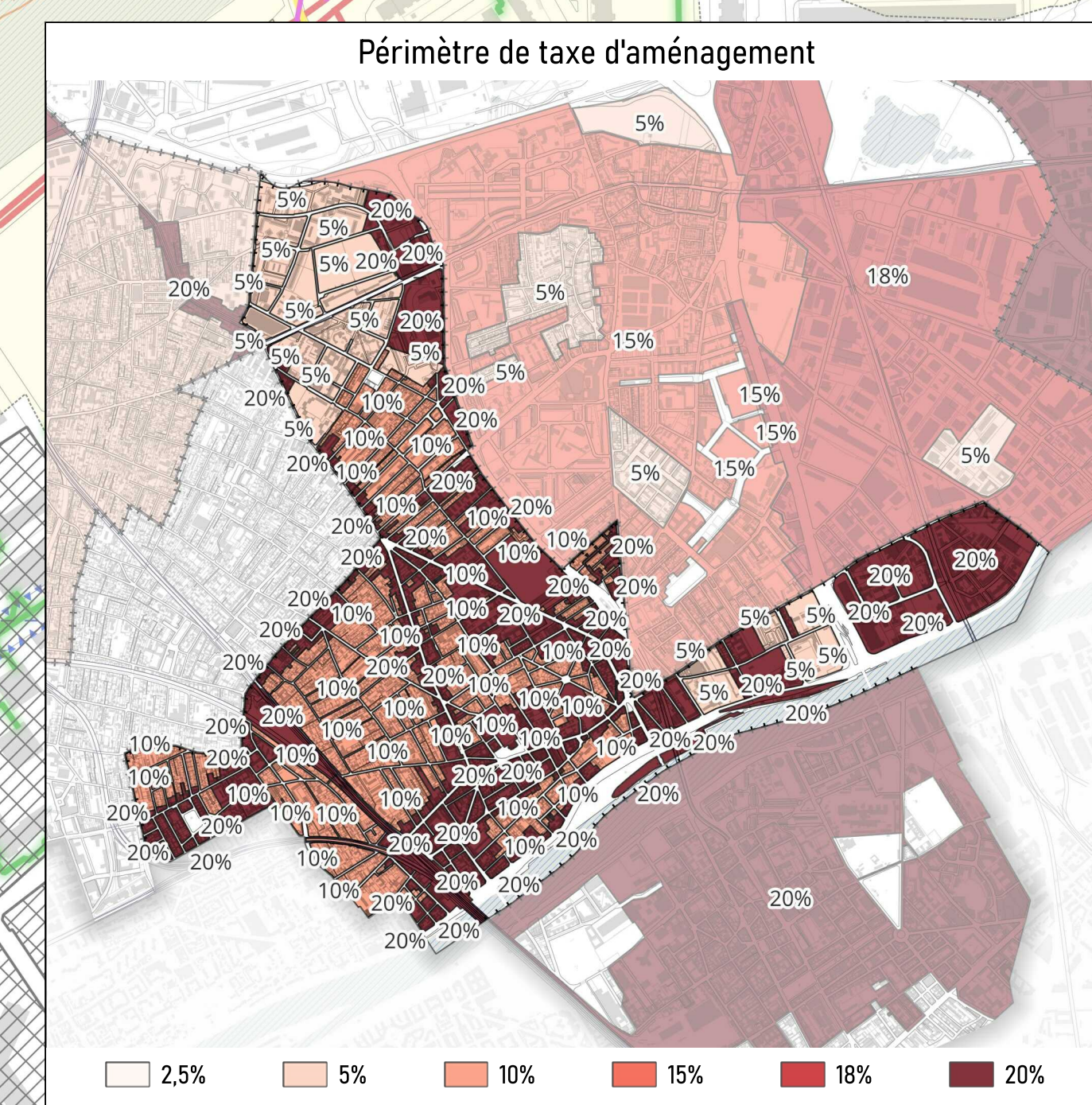
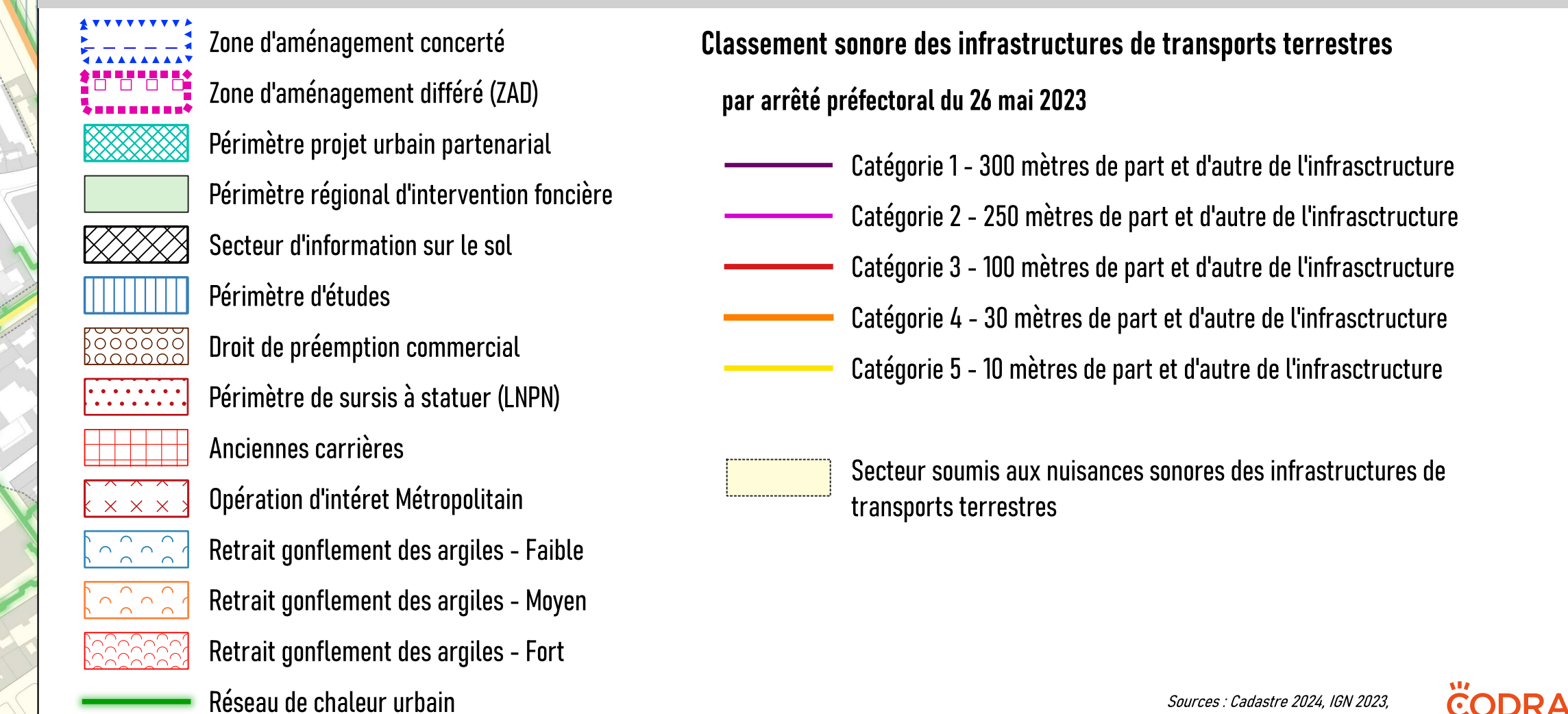
Mise à jour n°2



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne



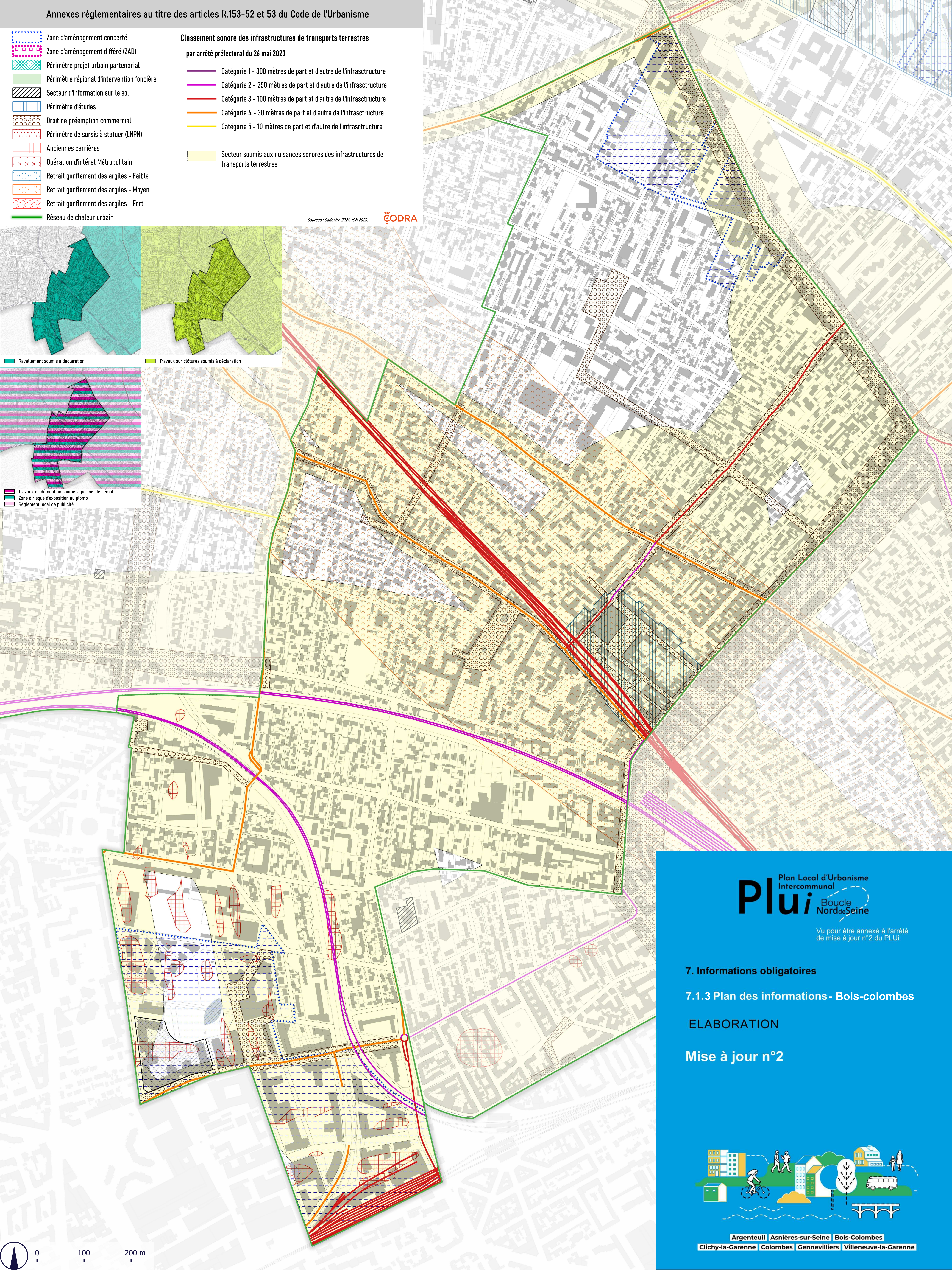
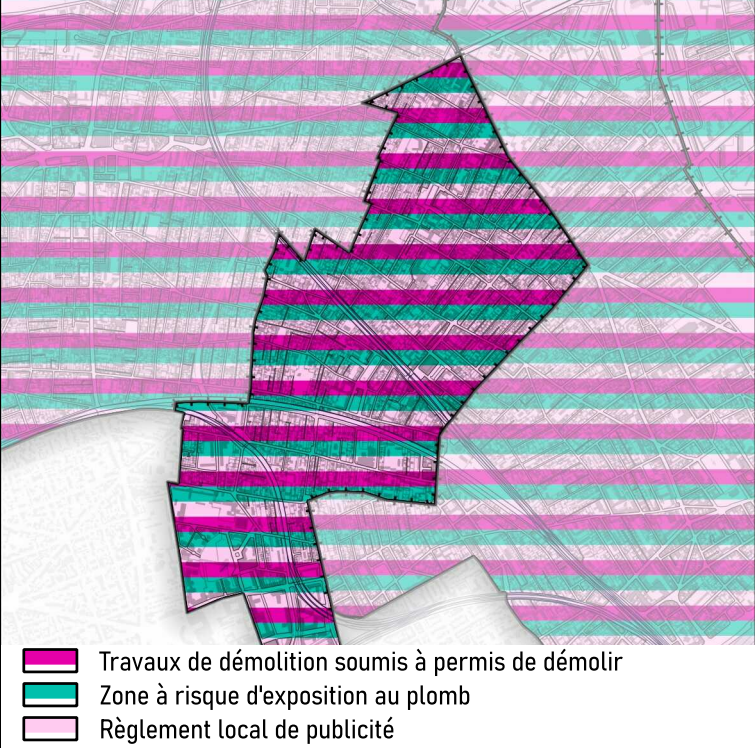
Annexes réglementaires au titre des articles R.153-52 et 53 du Code de l'Urbanisme



- Zone d'aménagement concerté
- Zone d'aménagement différé (ZAD)
- Périmètre projet urbain partenarial
- Périmètre régional d'intervention foncière
- Secteur d'information sur le sol
- Périmètre d'études
- Droit de préemption commercial
- Périmètre de sursis à statuer (LNPN)
- Anciennes carrières
- Opération d'intérêt Métropolitain
- Retrait gonflement des argiles - Faible
- Retrait gonflement des argiles - Moyen
- Retrait gonflement des argiles - Fort
- Réseau de chaleur urbain

- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
par arrêté préfectoral du 26 mai 2023
- Catégorie 1 - 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
 - Catégorie 2 - 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
 - Catégorie 3 - 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
 - Catégorie 4 - 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
 - Catégorie 5 - 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
 - Secteur soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres

Sources : Cadastre 2024, IGN 2023,



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Plui Boucle
Nord de Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté
de mise à jour n°2 du PLUi

7. Informations obligatoires

7.1.3 Plan des informations - Bois-colombes

ELABORATION

Mise à jour n°2



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

- Zone d'aménagement concerté**

Zone d'aménagement différé (ZAD)

Périmètre projet urbain partenarial

Périmètre régional d'intervention foncière

Secteur d'information sur le sol

Périmètre d'études

Droit de préemption commercial

Périmètre de sursis à statuer (LNPN)

Anciennes carrières

Opération d'intérêt Métropolitain

Retrait gonflement des argiles - Faible

Retrait gonflement des argiles - Moyen

Retrait gonflement des argiles - Fort

Réseau de chaleur urbain

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

par arrêté préfectoral du 26 mai 2023

Catégorie 1 - 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

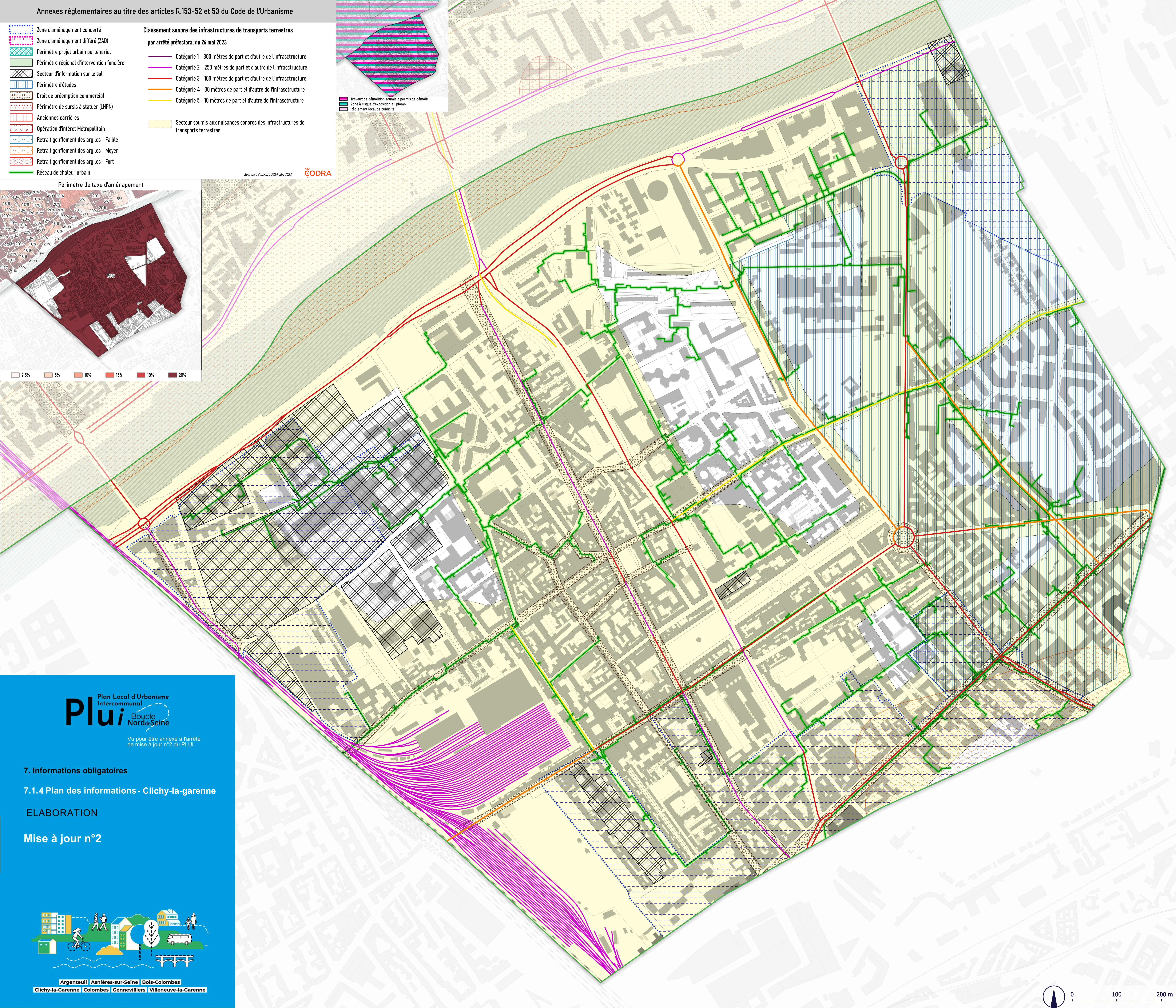
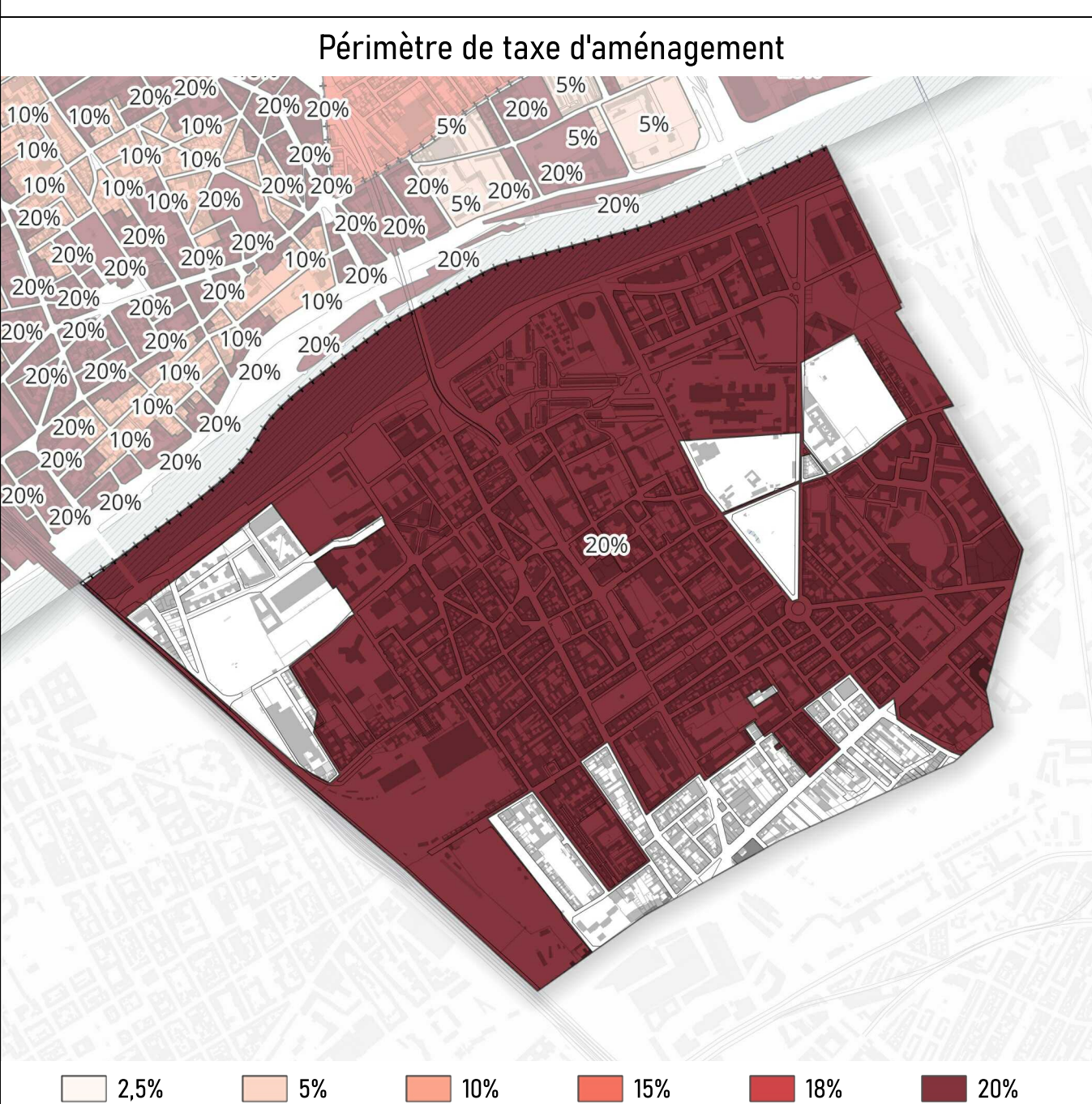
Catégorie 2 - 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

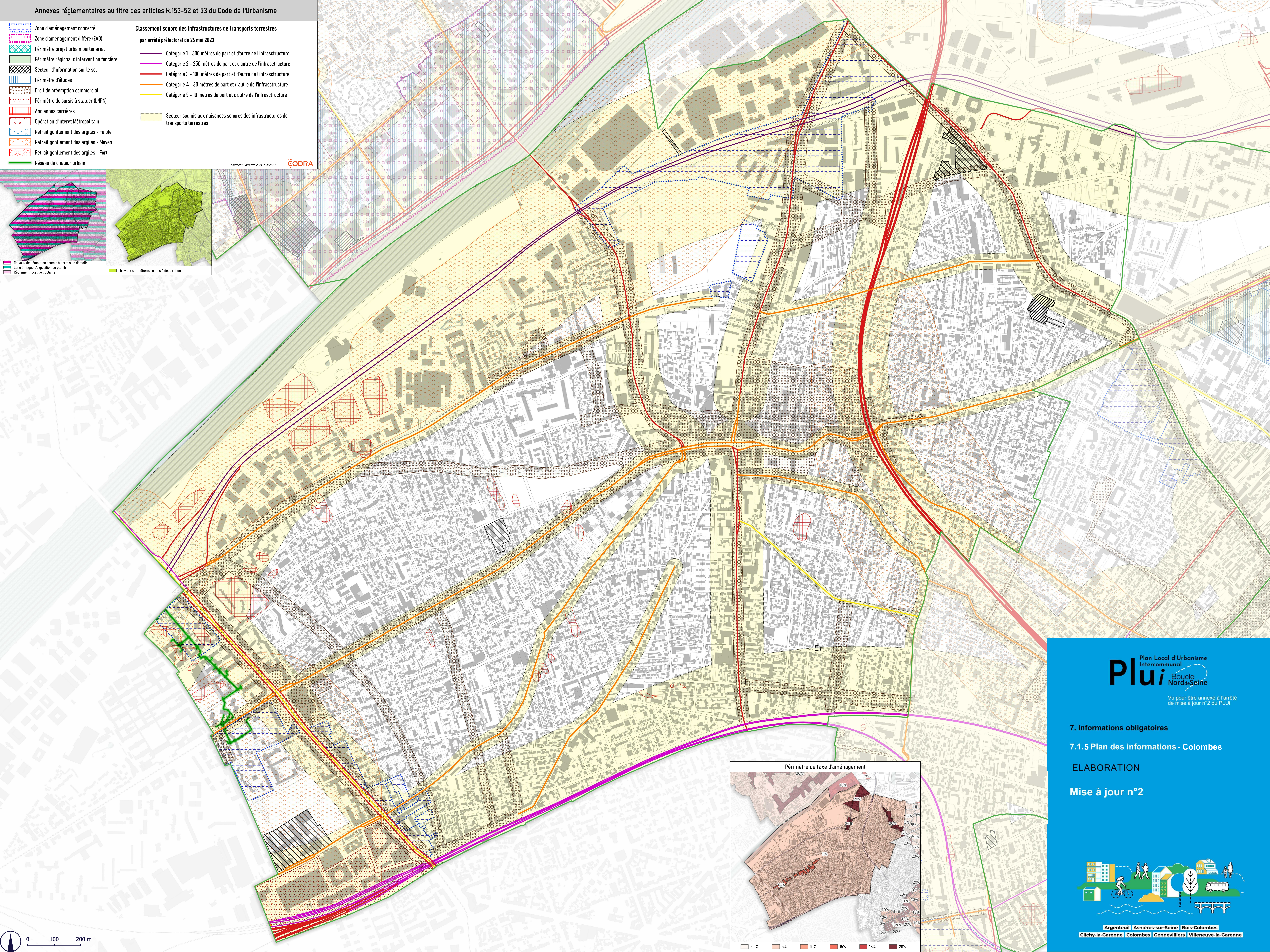
Catégorie 3 - 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Catégorie 4 - 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Catégorie 5 - 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Secteur soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plui

Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté de mise à jour n°2 du PLUI

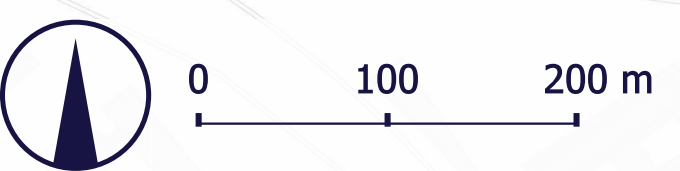
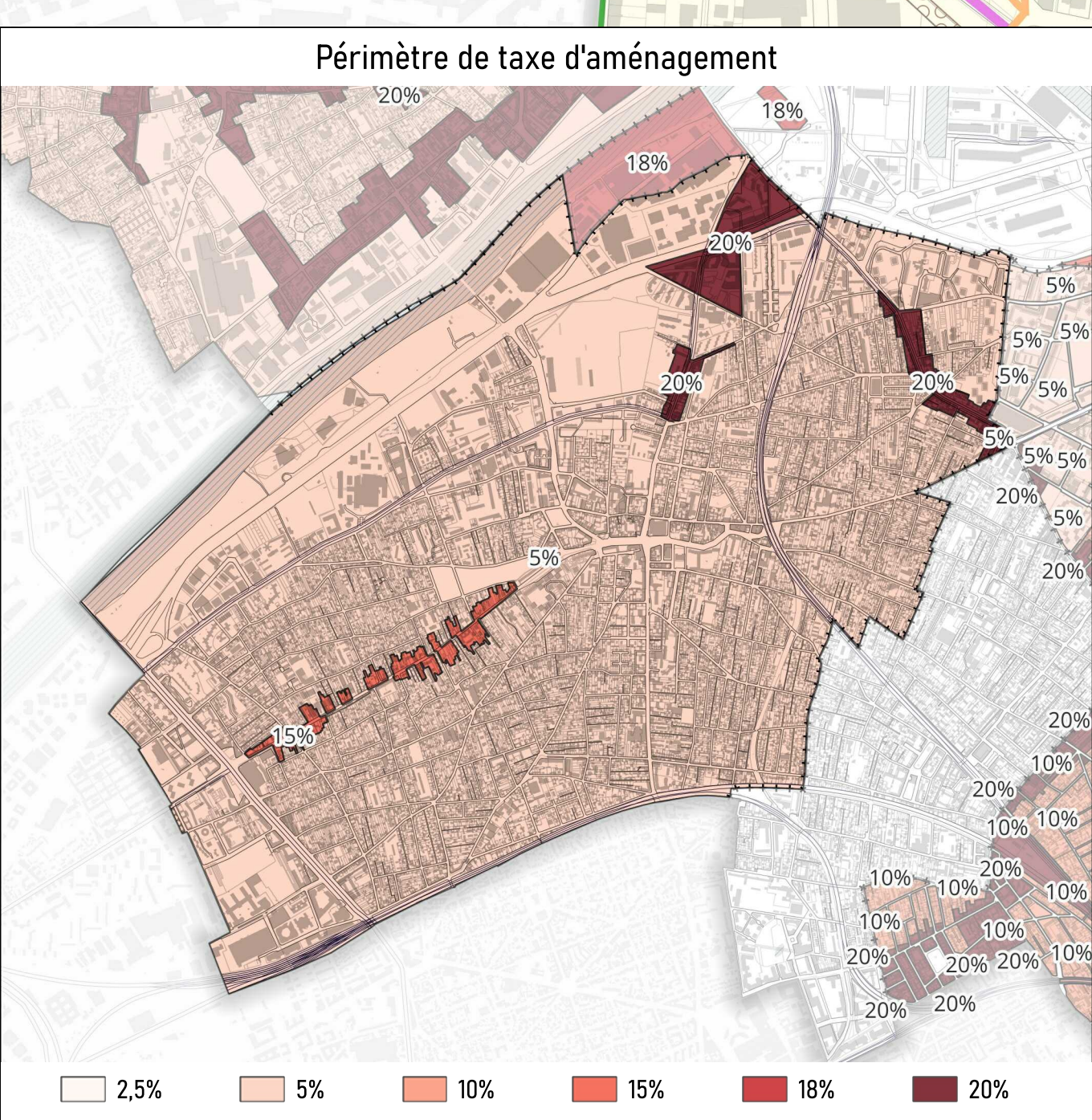
7. Informations obligatoires

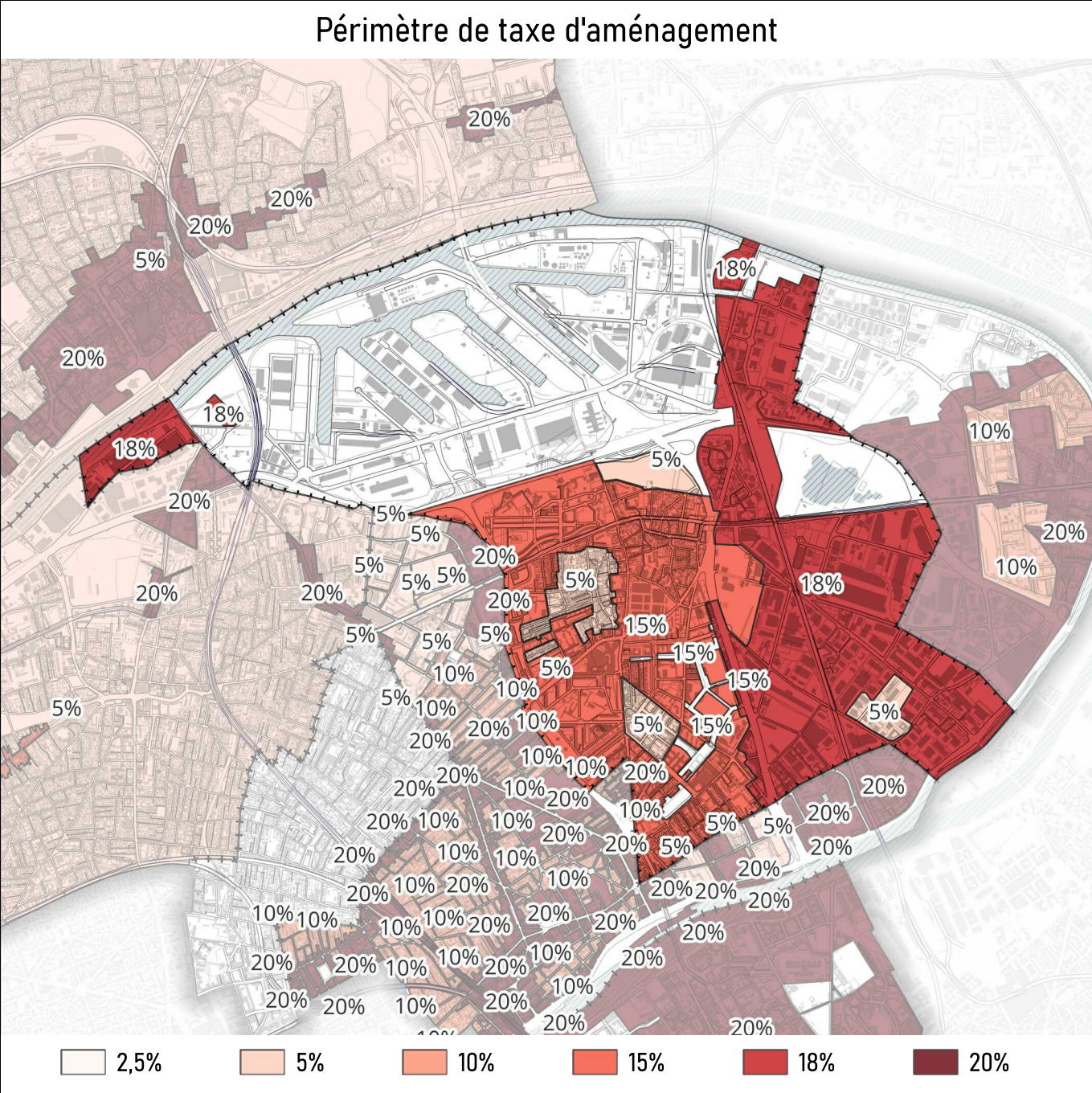
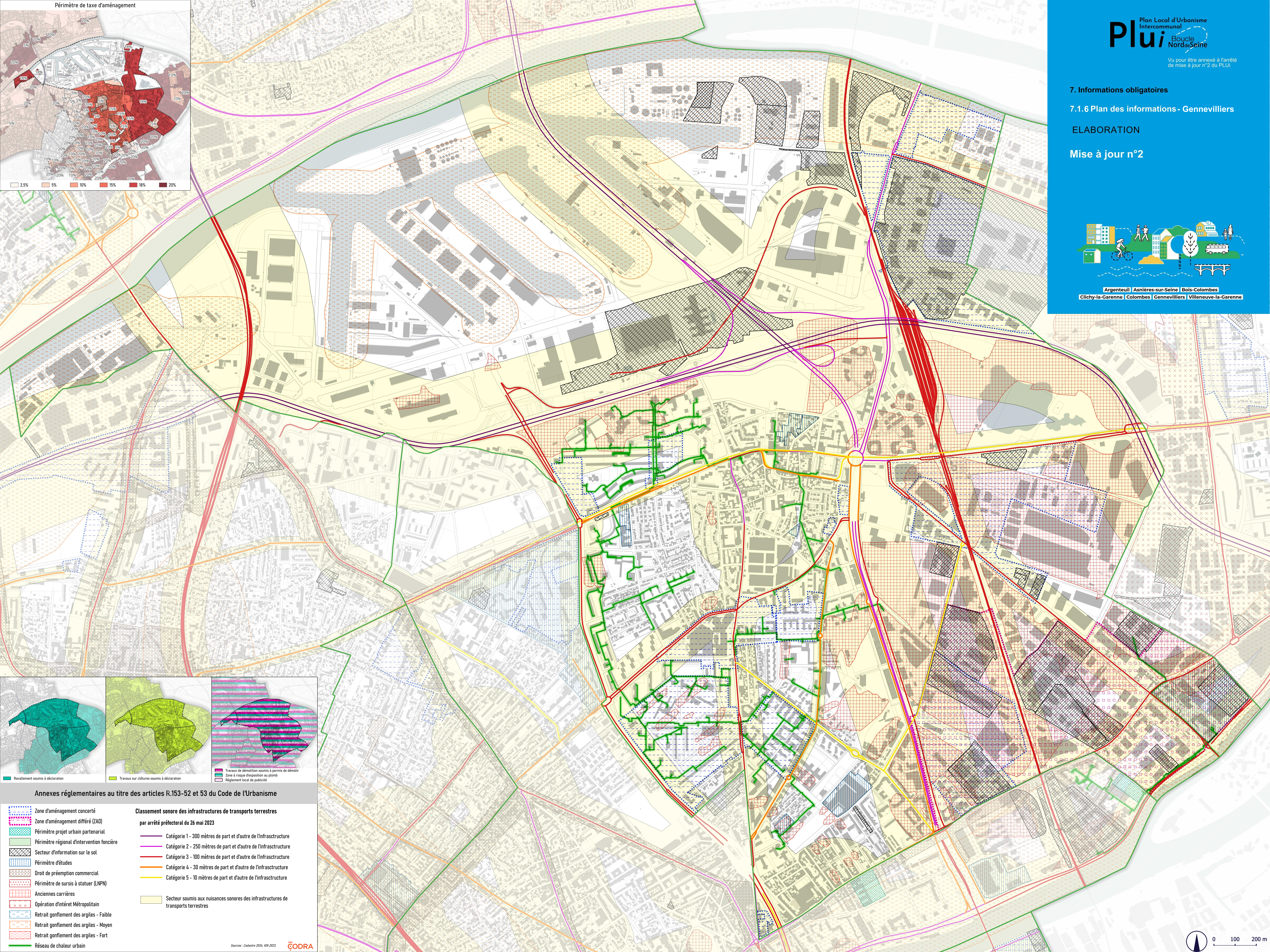
7.1.5 Plan des informations - Colombes

ELABORATION

Mise à jour n°2

Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne





Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Plui

Boucle
Nord de Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté
de mise à jour n°2 du PLUi

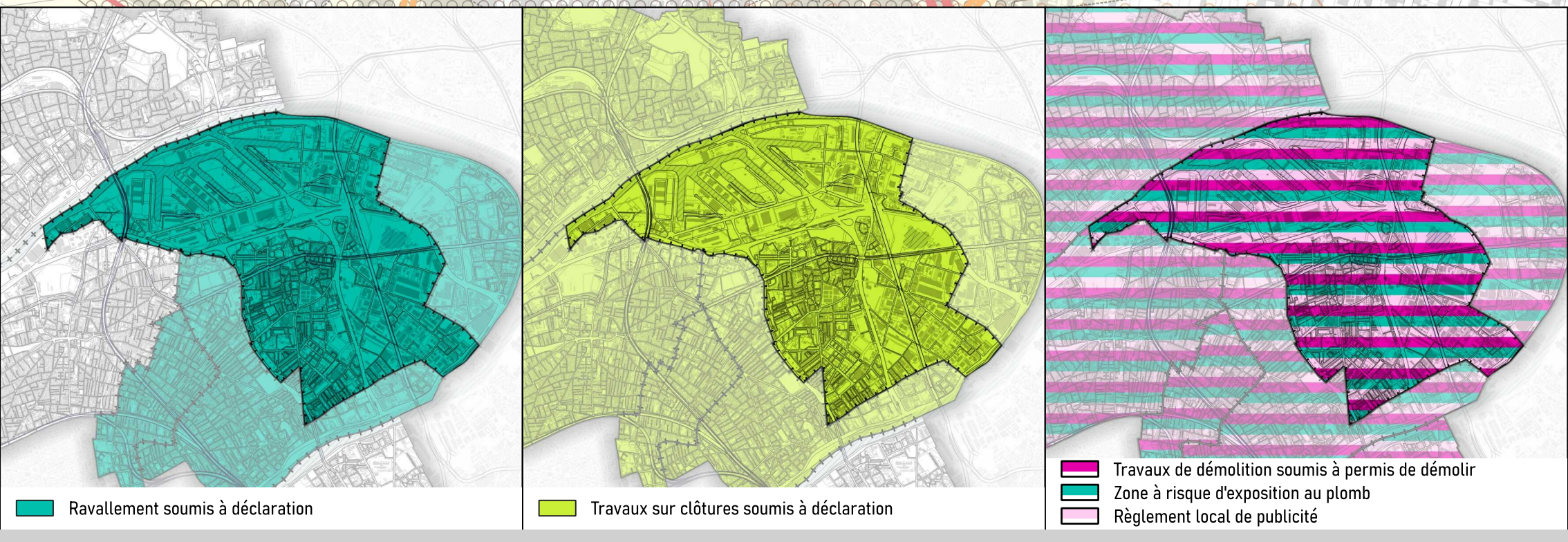
7. Informations obligatoires

7.1.6 Plan des informations - Gennevilliers

ELABORATION

Mise à jour n°2

Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne



Zone d'aménagement concerté

Zone d'aménagement différé (ZAD)

Périmètre projet urbain partenarial

Périmètre régional d'intervention foncière

Secteur d'information sur le sol

Périmètre d'études

Droit de préemption commercial

Périmètre de sursis à statuer (LNPN)

Anciennes carrières

Opération d'intérêt Métropolitain

Retrait gonflement des argiles - Faible

Retrait gonflement des argiles - Moyen

Retrait gonflement des argiles - Fort

Réseau de chaleur urbain

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
par arrêté préfectoral du 26 mai 2023

Catégorie 1 - 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Catégorie 2 - 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Catégorie 3 - 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Catégorie 4 - 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

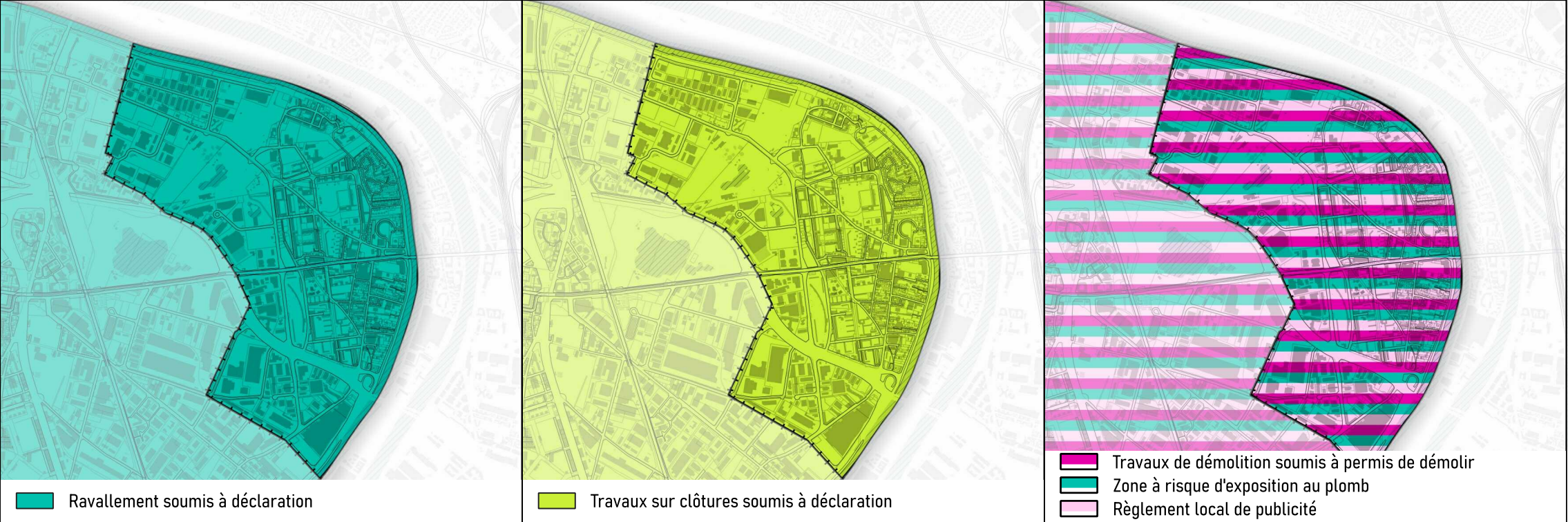
Catégorie 5 - 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Secteur soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres

Sources : Cadastre 2024, IGN 2021

CODRA

0 100 200 m



- Zone d'aménagement concerté
- Zone d'aménagement différé (ZAD)
- Périmètre projet urbain partenarial
- Périmètre régional d'intervention foncière
- Secteur d'information sur le sol
- Périmètre d'études
- Droit de préemption commercial
- Périmètre de sursis à statuer (LNPN)
- Anciennes carrières
- Opération d'intérêt Métropolitain
- Retrait gonflement des argiles - Faible
- Retrait gonflement des argiles - Moyen
- Retrait gonflement des argiles - Fort
- Réseau de chaleur urbain

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

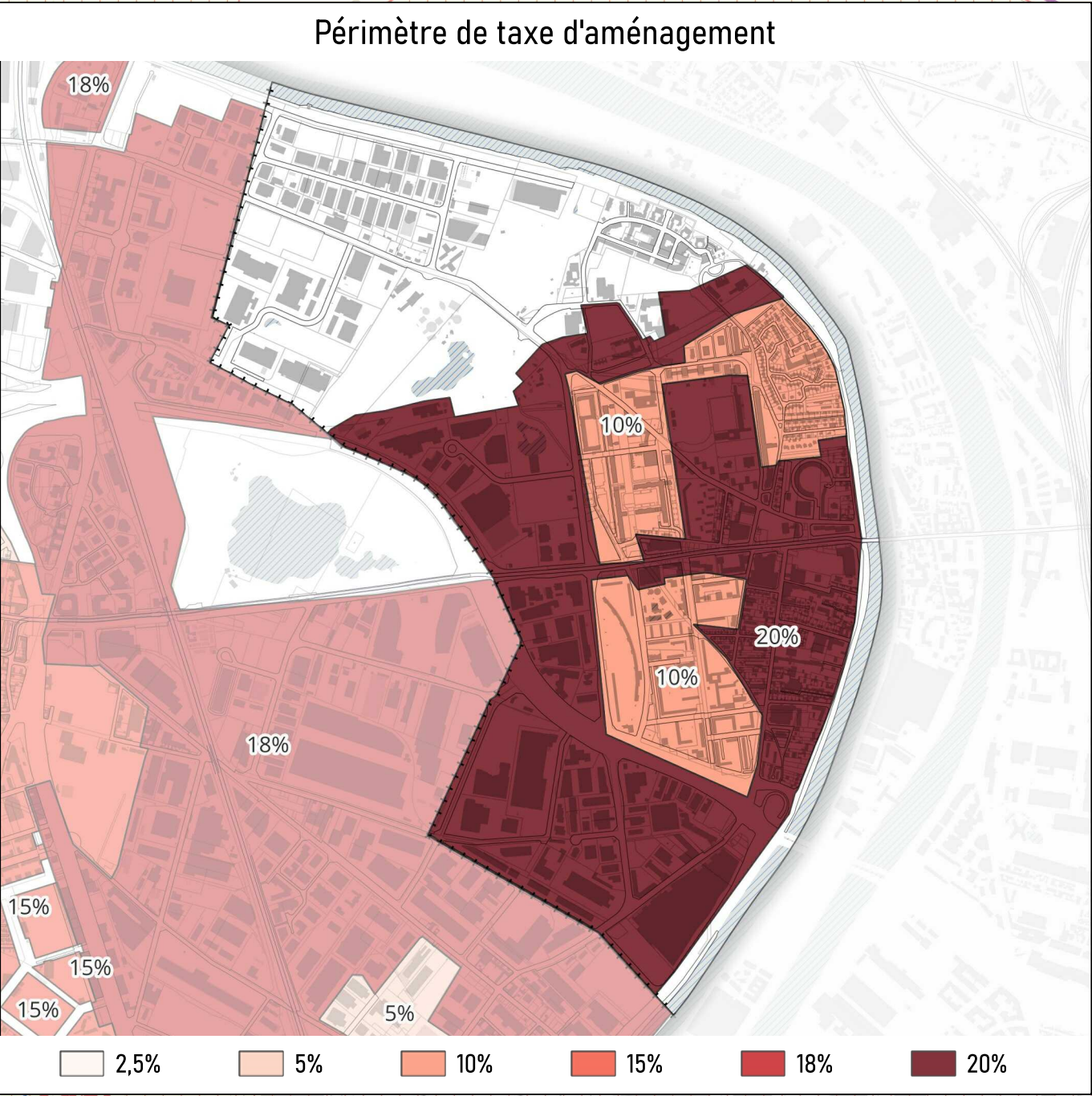
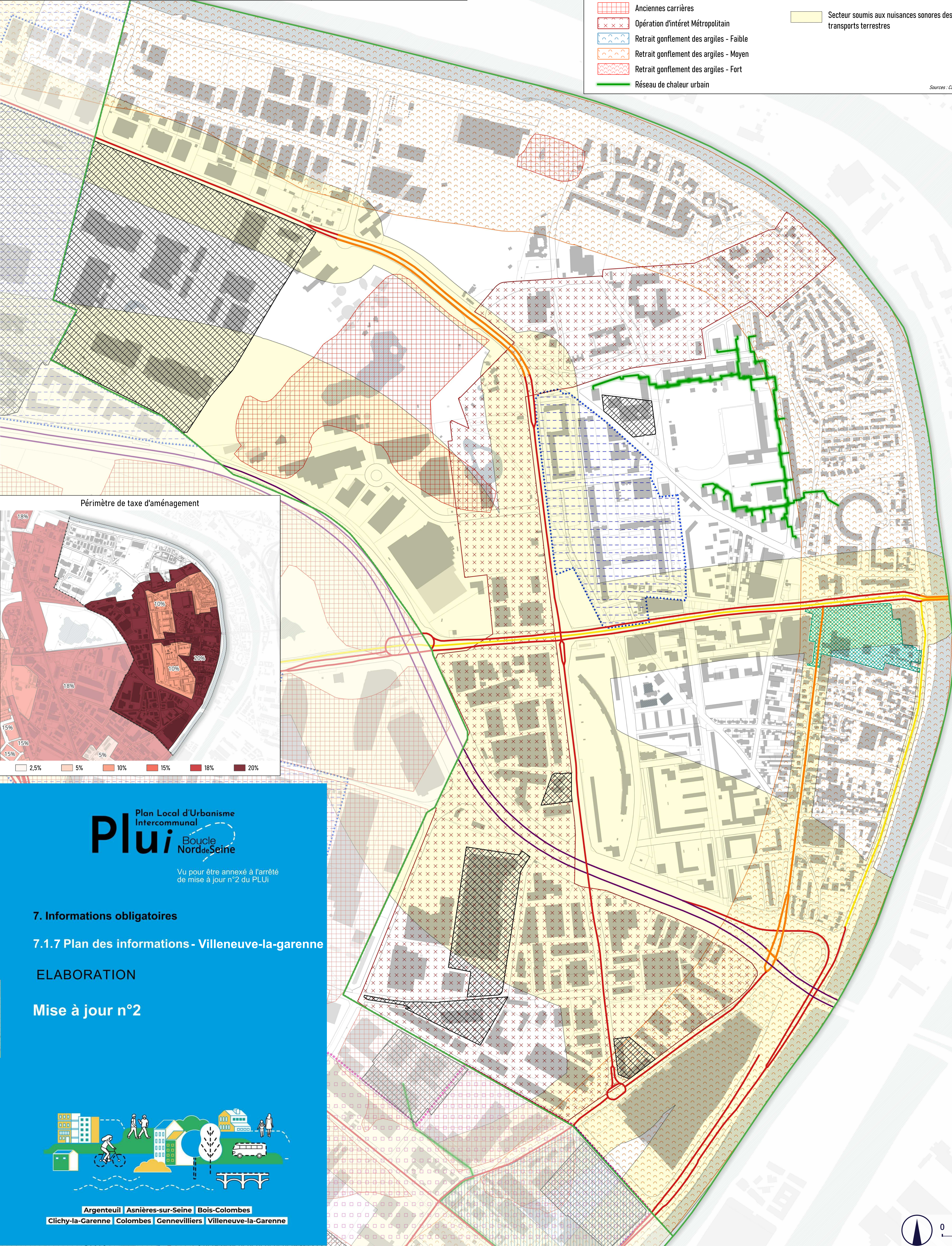
par arrêté préfectoral du 26 mai 2023

- Catégorie 1 - 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 2 - 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 3 - 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 4 - 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 5 - 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure

Secteur soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres

Sources : Cadastre 2024, IGN 2023.

CODRA



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Plui Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté
de mise à jour n°2 du PLUi

7. Informations obligatoires

7.1.7 Plan des informations - Villeneuve-la-garenne

ELABORATION

Mise à jour n°2



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne



0 100 200 m